



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale

n° 2021-37

Affaire suivie par :

Burguion Chantal

Chargé d'ingénierie de formation

Tél : 05.36.25.83.30

Mél : chantal.dumont@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 1^{er} juillet 2021

La directrice de la délégation académique à la
formation des personnels de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs,
IA-IPR, IEN ET-EG, IEN IO et IEN 1^{er} degré,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO,

Mesdames et Messieurs les directeurs de service du
rectorat,

Objet : ouverture de la campagne d'inscription du plan académique de formation (PAF) 2021-2022 –
Candidature individuelle

La campagne d'inscription au PAF, pour les candidatures individuelles, sera ouverte dans l'application GAIA :

du 2 juillet au 16 septembre 2021 inclus

Important : La démarche d'inscription via GAIA ne concerne que les formations à candidature individuelle (1^{ère} partie du catalogue). S'agissant des formations dites « à public désigné » (2^{ème} partie du catalogue), je vous précise que les participants seront désignés ultérieurement par l'institution (corps d'inspection, chefs d'établissement ou chefs de service), aucune inscription par l'agent ne peut être effectuée.

Les préparations aux concours internes d'enseignement ont fait l'objet d'une campagne d'inscription anticipée et sont closes depuis le 11/06/2021.

I. Rappels

Je vous rappelle que tout ordre de mission représente pour le stagiaire une obligation de présence à la formation. **Toute absence doit être justifiée**, sous couvert du chef de service ou du chef d'établissement, en retournant à la DAFPEN l'ordre de mission avec mention du motif de l'absence.

Les demandes de formation émanant d'agents relevant d'un établissement d'enseignement supérieur ne seront examinées que dans la limite des places disponibles.

Les demandes de formation émanant du premier degré seront examinées en fonction des places disponibles et à condition qu'un remplacement ait été prévu.

PJ : Affiche

II. Modalités d'inscription aux formations

- ouverture de la campagne jusqu'au jeudi 16 septembre 2021 inclus ; après cette date, aucune inscription ne sera possible
- consultation du PAF en ligne (fichier PDF téléchargeable) sur le site académique sur le site de la DAFPEN <https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/le-plan-academique-de-formation-paf> inscription aux formations à candidature individuelle en se connectant à l'application GAIA via le portail académique ARENA (<https://si2d.ac-toulouse.fr>)

L'authentification s'effectue avec ses identifiants de messagerie académique. Sur le portail académique ARENA, choisir l'onglet « Gestion des personnels », puis « GAIA - Accès individuel ».

Lors de son inscription individuelle, chaque candidat veillera à classer ses vœux par ordre de priorité (dans la limite de 10), éventuellement choisir son groupe (le choix définitif du groupe restant à l'appréciation de la DAFPEN), et valider sa candidature en cliquant sur « confirmation ». S'il souhaite recevoir un accusé de réception, il pourra cocher, à la fin de sa saisie, la case requise.

III. Résolution de problèmes techniques

Perte de ses identifiants d'utilisateur et/ou de mot de passe : se connecter à l'application MA-MAMIA à l'adresse suivante : <https://mamamia.ac-toulouse.fr/>

Pour tout autre problème contacter l'assistance :

➤ Par Formulaire Web (création automatique de la demande) :
se connecter [sur le Portail web Arena](https://si2d.ac-toulouse.fr/) (<https://si2d.ac-toulouse.fr/>), dans le menu "Support et assistance" cliquer sur "Assistance académique"

➤ Par téléphone, de 8h à 18h du lundi au vendredi :



➤ Par Mél (création différée de la demande) :
en cliquant sur le lien suivant :

https://dsi.ac-toulouse.fr/contact/assistance_informatique

En l'absence de résolution du problème par l'assistance informatique, cette dernière en informera la DAFPEN afin qu'une réponse soit apportée à l'agent.

IV. A l'issue de la campagne d'inscription

L'avis des supérieurs hiérarchiques sera recueilli. En l'absence de saisie par le supérieur hiérarchique, l'avis sera considéré à défaut comme favorable.

Seules les candidatures revêtues d'un avis favorable seront examinées lors des commissions de choix. Les critères de sélection retenus sont : l'appartenance au public ciblé, l'ordre des vœux, la durée totale en formation déjà accordée pour la campagne en cours, le nombre de candidats au regard du nombre de places offertes.

A l'issue de ces commissions, les enseignants et les personnels d'orientation et d'éducation peuvent obtenir, pour l'année scolaire 2021-2022 un maximum de 6 jours en formation à candidature individuelle (hors préparation à un concours interne ou formation de formateurs). Cette limite est en revanche portée à 8 jours pour les personnels exerçant dans le cadre de l'éducation prioritaire ou en ITEP. Elle est de 10 jours pour les personnels ATSS.

Les résultats des candidatures seront consultables par l'agent, sur GAIA individuel, fin novembre 2021.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information auprès de tous les personnels le plus rapidement possible, par tous moyens à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel etc).



Marie Saint-Michel